

MORATOIRE DES CYCLES DE TRAVAIL

ET LE TRAVAIL DE NUIT ?

Après avoir clairement identifié la pénibilité du travail de nuit et dès 2015 saisi le DGPN pour reconnaître enfin l'impact sur la santé des policiers exerçant la nuit, **l'IGPN avec le bilan de ce moratoire vient donner raison à UNITÉ SGP POLICE.**

« SOUVENEZ-VOUS... »

En marge du moratoire, **UNITÉ SGP POLICE** avait rencontré, le 22 janvier dernier, la cellule de l'IGPN en charge de ce bilan afin d'exposer un cahier revendicatif, basé sur des préconisations médicales, et ce en faveur de l'extension de la vacation forte de nuit (pour les services qui le souhaitent), seul cycle à ce jour répondant aux préconisations de santé liées au travail de nuit.



Sur la base du bilan de ce moratoire, et l'impact des nouveaux cycles horaires sur les unités de nuit, l'IGPN

CONFIRME :

- ▶ L'impact du travail de nuit sur la santé
- ▶ L'impact sur la vie sociale et familiale
- ▶ Un absentéisme médical en berne contrairement aux autres cycles de travail évalués
- ▶ Un plébiscite supérieur à 90% pour les policiers exerçant la nuit une utilité et un choix de la nuit forte en fonction des missions locales (soirée étudiante...)
- ▶ Une attractivité pour le travail de nuit retrouvée
- ▶ Une moyenne de la perte d'opérationnalité n'excédant pas 2 %



PRÉCONISE :

- ▶ La généralisation de la vacation forte pour les unités de nuit toutes missions confondues
- ▶ La mise en conformité des cycles de travail avec les préconisations médicales



UNITÉ SGP POLICE, demande l'ouverture immédiate de négociations afin de proposer aux agents travaillant la nuit, partout où cela est envisageable un cycle de travail limitant les impacts sur la santé, et améliorant les conditions de travail des policiers.

UNITÉ SGP POLICE **MAJORITAIRE** **FSMI FU** **100%** Gradés, Gardiens, ADS et PATS

www.unitesgppolice.com

03-04-2019